

PLAN DE GESTION DES RÉCLAMATIONS

ADRESSEZ-VOUS EN PRIORITÉ AU GÉRANT DE L'AUTO-ÉCOLE

- Nous accuserons réception de votre réclamation dans les 72 heures hors week-end (par mail, courrier) ; indiquer votre Nom, la date et l'objet de la réclamation
- Nous évaluerons votre réclamation et enquêterons en interne ;
- Nous vous répondrons dans les 30 jours ouvrables pour vous proposer une réponse, une action corrective, une date de clôture de la réclamation.

À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE AVEC LE GÉRANT CONTACTER LE MÉDIATEUR DONT RELÈVE L'AUTO-ÉCOLE SI LA RÉCLAMATION N'A PAS PU ÊTRE RÉGLÉE À L'AMIABLE AVEC LE GÉRANT OU AVEC LE MÉDIATEUR, LE TRIBUNAL D' ANGERS SERA SEUL COMPÉTENT POUR RÉGLER LE LITIGE.